

ÉTUDES Fruits et Légumes



• Août 2022

Facteurs de compétitivité sur le marché international des pommes de terre Veille concurrentielle 2021 (données 2019 et 2020)

Pilotée et financée par FranceAgriMer/Réalisée par le cabinet Klorobiz

À la demande des principaux acteurs de la filière pomme de terre (frais, transformé et plant), FranceAgriMer réalise depuis 11 ans un outil de veille concurrentielle international sur le marché de la pomme de terre. Cet outil a pour objectif l'analyse du contexte concurrentiel international et le suivi de son évolution.

Pendant plus d'un an, FranceAgriMer a réuni l'ensemble des représentants de la filière pomme de terre afin de définir avec eux le périmètre, les objectifs, la méthodologie ainsi que les indicateurs de compétitivité sur lesquels repose cette étude.

Objectifs

À partir d'informations collectées annuellement, l'analyse met en évidence les forces et les faiblesses de la filière pomme de terre dans son ensemble (frais, transformé et plant) au sein des principaux marchés mondiaux et positionne la filière française par rapport à ses principaux concurrents. Le but est ainsi de renforcer la compétitivité globale de la filière française, en mettant à dispositions des acteurs français un outil d'aide à la décision, qui peut être utilisé par les responsables professionnels en charge de choix collectifs, les chefs d'entreprises pour le pilotage de leur société ou encore les pouvoirs publics pour éclairer leurs décisions.

La veille 2021, présentée dans cette synthèse, repose sur les données 2019 et 2020 et constitue la 9^e édition de ce travail.

Méthodologie

Les quatorze pays considérés dans le cadre de la veille concurrentielle 2020 sont :

- Pays de l'Union européenne : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni ;
- Pays tiers : Chine, Russie, États-Unis, Ukraine, Égypte.

Cette analyse de la compétitivité des différents pays s'appuie sur l'étude de 41 indicateurs, eux-mêmes composés de données chiffrées et d'éléments qualitatifs issus de bibliographies ou

d'entretiens réalisés auprès d'acteurs-clés des différents pays étudiés (près de 200 données par pays). Pour chaque indicateur considéré, une note est attribuée à chacun des pays, afin de pouvoir les classer en fonction de différents facteurs de compétitivité. Au total, chaque pays est noté sur 950 points.

Afin de permettre une meilleure lecture des forces et des faiblesses des concurrents retenus, l'analyse de la compétitivité s'articule autour de 6 axes :

- 1- Le potentiel de production ;
- 2- La maîtrise de l'environnement ;
- 3- La capacité des opérateurs à conquérir les marchés ;
- 4- Le portefeuille des marchés ;
- 5- L'organisation de la filière, le soutien public et la réglementation ;
- 6- L'environnement macro-économique.

La comparaison entre pays s'appuie sur une évaluation homogène de la compétitivité de leur filière pomme de terre, en prenant en compte l'ensemble des maillons qui la composent, de la production au consommateur.

La collecte d'informations dans les pays producteurs a été confiée au cabinet Klorobiz. L'exploitation des données recueillies est réalisée par un travail d'équipe rassemblant FranceAgriMer et Klorobiz. L'analyse est éclairée

par l'expertise de professionnels de chaque maillon des filières.

Cette étude veille concurrentielle internationale du marché de la pomme de terre comprend 2 focus.

Comme tous les deux ans, un focus sur la pomme de terre de primeur a été réalisé. Dans le cadre du focus primeur, en plus de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Égypte, s'ajoutent 3 pays au champ d'étude : Chypre, Israël et le Maroc.

Le second focus porte cette année sur les initiatives par pays de lutte contre le changement climatique et leurs incidences sur la filière pomme de terre

Résultat du classement final de la compétitivité 2020

Synthèse du classement

	Axe Potentiel de production	Axe Maîtrise environnementale et énergétique	Axe Conquête des marchés	Axe Portefeuille marchés	Axe Organisation filière	Axe Macroéconomie	Note globale 2020	Note globale 2015	Evolution 2015-2020
Pays-Bas	143	85	128	118	79	52	599	598	0%
Etats-Unis	220	93	63	78	84	53	591	555	6%
Belgique	127	108	113	130	45	66	589	602	-2%
Allemagne	177	112	110	85	59	50	574	590	-3%
Royaume-Uni	189	96	101	89	62	38	555	529	5%
France	163	95	112	97	53	53	549	519	5%
Malaisie	142	88	87	54	88	52	492	493	2%
Danemark	152	93	80	57	53	55	490	452	8%
Chine	157	94	58	35	83	50	478	491	-3%
Pologne	115	115	80	35	53	57	455	420	8%
Russie	106	102	64	48	79	54	453	471	-4%
Ukraine	89	102	74	31	62	61	419	384	8%
Italie	173	72	80	39	42	54	416	426	-3%
Espagne	176	68	69	31	57	45	396	401	-5%
Égypte	98	0	85	45	55	45	320	nd	nd

D'après le classement global établi, nous observons trois typologies de pays :

- **Les leaders** : Pays-Bas, Belgique, États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, France ;
- **Les intermédiaires (challengers)** : Danemark, Chine, Pologne, Russie ;
- **Les outsiders** : Italie, Ukraine, Espagne, Égypte.

Les Pays-Bas sont à la tête du classement en 2020 (devant la Belgique) grâce à leur très fort potentiel de conquête des marchés et de leur portefeuille marché particulièrement compétitif. En effet, les Pays-Bas sont les leaders mondiaux d'export du plant de pomme de terre avec une forte dynamique d'enregistrement de nouvelles variétés. Ils disposent également d'une force industrielle leur permettant d'atteindre une balance commerciale de produits transformés de + 1,3 milliards d'euros et ce, malgré la crise sanitaire. Le système organisationnel des Pays-Bas (concentration des metteurs en marché, distance réduite entre les zones de production et lieux d'exportations) leur permet ces performances.

Les États-Unis ont réalisé une nette progression et se placent en deuxième position du peloton

des leaders mondiaux. Ils possèdent le plus fort potentiel de production, à travers un rendement toujours en hausse et en tête du classement : plus de 55 tonnes/ha, avec des productions essentiellement destinées à la transformation (variétés et process culturaux plus productifs que les cultures orientées « frais »). Leur régime fiscal agricole est plus attractif que les pays européens et ils disposent d'une pression réglementaire plus faible. L'organisation de la filière étasunienne est aussi assez performante.

La Belgique, première du classement en 2015, se retrouve en troisième position en 2020. Elle n'en reste pas moins une force industrielle : la Belgique est le premier pays exportateur mondial de produits transformés surgelés. Elle domine très largement l'axe de conquête des marchés grâce à une balance commerciale excédentaire et un portefeuille de marchés à l'export très important.

L'Allemagne se positionne en 4^e dans le rang des leaders mondiaux avec une stratégie de spécialisation vers l'exportation de pommes de terre fraîches. L'Allemagne est le premier producteur de l'Union Européenne : la filière allemande approvisionne les importantes capacités de transformation de ses pays voisins. L'Allemagne et le Danemark se partagent également le leadership de la féculé, avec une balance commerciale avoisinant les 200 000 tonnes, soit près de 130 millions d'euros de balance commerciale positive.

Le Royaume-Uni, 5^e du classement des leaders mondiaux est un exportateur net de plants de pommes de terre. Il se positionne en 2^e sur l'axe du potentiel de production. Le Royaume-Uni est leader grâce également à une performance équilibrée liée à l'indicateur de professionnalisation des exploitations. Les rendements moyens sont établis à 47,5 tonnes/ha, soit juste derrière les États-Unis.

La France est en 6^e position juste derrière le Royaume-Uni. La France est certes le premier exportateur de pomme de terre en frais, mais reste très peu exportatrice de produits transformés. Ainsi, la France est 4^e ex-aequo avec l'Allemagne en valeur d'exportation. Le marché national est en légère décroissance et la balance commerciale globale tous produits reste déficitaire en valeur.

Analyse de l'évolution de la compétitivité de la France 2016-2020

Axe 1 : Potentiel de production

Sur une période longue (scoring 2020 comparé à 2015), on note une forte baisse de la Belgique, Pays-Bas, Russie et Ukraine : globalement dû à une baisse ou une croissance de la production de pomme de terre beaucoup moins importante que les pays leaders.

La France enregistre une croissance du potentiel de production par l'augmentation importante et constante des surfaces (159 000 ha en 2011 contre 214 500 ha en 2020), contrairement à certains leaders européens en stagnation ou légère augmentation de surfaces (Pays-Bas et Allemagne par exemple).

Les rendements sont plus constants (moyenne de 41 t/ha) pendant les épisodes de sécheresse. La France fait preuve d'une meilleure résilience, contrairement à ses voisins (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Belgique) qui ont des rendements beaucoup plus fluctuants. Cependant, le rendement plafonne et n'atteint pas le niveau de performance des États-Unis ou des Pays-Bas (maximum 48,5 t/ha contre 59,7 t/ha aux États-Unis et 54,5 t/ha aux Pays-Bas¹).

La France soutient depuis longtemps la construction et la rénovation des outils de stockage permettant une bonne capacité de stockage, indispensable pour les activités d'export « frais ». En revanche, le budget R&D agricole total annuel reste faible, estimé autour de 370 millions d'euros comparé à l'Allemagne avec un budget 3 fois plus important de 1 035 millions d'euros.

Le portefeuille de variétés est important mais seulement 28 % sont « nouvelles » contre 65 % aux Pays-Bas, 42 % au Royaume-Uni et 91 % pour les États-Unis (Attention : certains pays offrent des conditions d'inscriptions moins contraignantes ce qui attire les obtenteurs venant d'autres pays).

Comparé aux États-Unis, aux Pays-Bas et à la Grande-Bretagne, la France a un niveau de spécialisation « pomme de terre » de ses exploitations agricoles plus faible. Au sein de la veille, cette moindre spécialisation pénalise la France, mais à terme la diversification des exploitations permettra la mise en place de rotations (durabilité du modèle de production, maîtrise des pathogènes et adventices) et la diversification des risques.

¹ À noter que les rendements sont très dépendants de la destination des produits (frais ou transformés)

Axe 2 : Maîtrise de l'environnement

Sur une période longue (scoring 2020 comparé à 2015), on note une croissance de l'ensemble des pays, marquant un impact de plus en plus fort des problématiques environnementales.

La France maîtrise mieux les pressions pathogènes que certains de ses concurrents (exemple : les Pays-Bas avec une forte pression nématode et une fragilité des sols des polders). Néanmoins, certains pathogènes sont persistants comme le taupin et le charançon.

Des mesures et plans viennent soutenir une surveillance sanitaire accrue, avec un poids importants des plants certifiés et la mise en œuvre du Plan SORE de surveillance performant et du Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental.

Les zones françaises de production de pomme de terre bénéficient de bonnes conditions pédoclimatiques pour la culture de pommes de terre (sol, température, disponibilité eau). Pour autant, ces conditions se retrouvent chez les principaux pays concurrents voisins concurrents (la Belgique, l'Allemagne en Bavière, les Pays-Bas ou encore la Grande-Bretagne), hormis la Pologne (températures basses et climat continental), une partie de l'Allemagne (Basse-Saxe et Saxe et Poméranie Occidentale au nord) l'Espagne et l'Italie.

Les restrictions d'usage de l'eau en France peuvent pénaliser la filière face à d'autres pays concurrents moins restrictifs comme l'Allemagne, la Pologne (pas de restriction), la Belgique et les Pays-Bas (faibles restrictions).

Axe 3 : Capacités des opérateurs à conquérir les marchés

Sur une période longue (scoring 2020 comparé à 2015), on note une croissance des Pays-Bas et Belgique qui creusent en tant que leaders la différence, avec une performance accrue sur les marchés.

Historiquement, la France se distinguait grâce à la segmentation des pommes de terre fraîches en fonction de l'usage et la maîtrise de la qualité finale du produit (aspect visuel « beau produit », « peau claire et sans défaut », « beau calibre ») mais qui n'est plus suffisante pour les marchés, notamment à l'export, face aux concurrents européens. De plus, certaines réglementations (Loi AGECE, Interdictions CIPC etc...) vont accélérer la réduction de ce capital historique.

Une logistique française organisée et une situation géographique proche des marchés

importateurs clés (Belgique, Italie, Espagne), permettent à la France d'être performante. Mais ses premiers concurrents compensent par une logistique « hyper-performante » qui « assoit ses coûts » avec de très nombreux autres produits et/ou un prix de matière première parfois « discounté négoce importateur » (Pays-Bas, Belgique, Allemagne).

L'innovation produit est dynamique mais a du mal à marquer de réelles différences par rapport aux concurrents. Notons que le fort développement de la grande distribution sur l'ensemble de l'Europe a « permis » la démultiplication des innovations produits.

La **concentration des metteurs en marché des pommes de terre en France** est plus faible que certains concurrents européens (Pays-Bas, Belgique).

Le bon niveau de certification des exploitations et opérateurs français (Global Gap, HVE,) ne permet pas encore à ce jour de se différencier à l'export des productions de nos concurrents.

Axe 4 : Portefeuille marchés

Sur une période longue (scoring 2020 comparé à 2015), on note une baisse notable de l'Allemagne, Chine et Pologne, du fait d'une baisse des exportations en produit transformé.

La France a construit une filière durable d'export de pommes de terre fraîches, grâce à des partenariats, des investissements et une prise en compte des exigences clients, notamment sur les marchés clés : l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Belgique. Pour rappel, en 2020 l'export de pomme de terre fraîche représentait 420 millions d'euros.

L'export de pomme de terre primeur représente 13,6 M€ en 2020, soit 3 % des exportations globales en frais. La balance commerciale de la pomme de terre primeur est excédentaire grâce à des exportations stables vers l'Europe de l'Ouest et à l'ouverture de marchés en Europe Centrale (Roumanie, Hongrie).

La France exporte ses pommes de terre sur plus de 70 pays, avec une dizaine de pays clés. Son portefeuille marché est plus important que la plupart de ses concurrents (Allemagne : 65 pays, Belgique : 40 pays). Seuls les Pays-Bas exportent sur un nombre de pays plus important (plus de 110 pays).

La **France est très largement déficitaire sur les produits transformés** (congelés + non congelé + féculé) avec une balance commerciale de - **312 millions d'euros** et une valeur totale d'importation de **652 millions d'euros** (en 2020). Du fait d'un nombre limité d'usines de transformation de grandes capacités, moyennement compensé par le tissu PME, les

échanges entre filières frais et transformés sont très limités comparés aux Pays-Bas et à la Belgique.

Malgré une croissance sensible des volumes exportés en pomme de terre frais, les valeurs d'exportations sont stables et oscillent depuis 10 ans entre 450 et 650 millions d'euros.

Le marché national, qui valorise les pommes de terre, est pourtant en **légère baisse volume sur le segment frais**.

Axe 5 : Pression réglementaire, soutien public et organisation

Sur une période longue (scoring 2020 comparé à 2015), on note une baisse notable de l'Allemagne et l'Espagne : avec un coût de la main d'œuvre en augmentation.

La France grâce à ses instances nationales ou régionales, soutient de façon constante la filière. Mais certaines aides très structurantes comme l'aide au stockage ne font plus partie du 2nd pilier de la PAC (aide désormais conjoncturelle et plus structurelle). Pour exemple, suite à l'interdiction du CIPC (antigerminatif), la région Hauts de France a débloqué 7,5 millions d'€ pour soutenir la modernisation des bâtiments de stockage.

Le niveau de contractualisation et l'organisation interprofessionnelle et sectorielle performante ne font plus la différence (certains pays comme la Pologne ou l'Espagne renforcent depuis plusieurs années leur organisation).

La **réglementation phytosanitaire très contraignante** est perçue comme plus restrictive que celle des concurrents même européens. Si le nombre de solutions phytosanitaires autorisées semble homogène entre les différents pays d'Europe de l'Ouest, la réglementation française est beaucoup plus « incisive » sur certains aspects. Pour exemple les évolutions récentes de la réglementation française au sujet des **Zones de Non Traitement**, qui sont bien plus restrictives que la réglementation européenne en cas de proximité avec des zones habitées, ou encore en cas d'utilisation de produits classés CMR, ou encore les niveaux de restrictions liés aux nitrates. Une **problématique de clarté, d'anticipation est également un frein** car ne permet pas la bonne anticipation des évolutions réglementaires en France, pour preuve la conduite chaotique du dossier concernant le glyphosate.

Le **taux de prélèvement global des entreprises agricoles est très défavorable** (47 %), face à nos concurrents européens (moyenne de 40 % entre les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne et la Belgique).

Axe 6 : Environnement macro-économique

Sur une période longue (scoring 2020 comparé à 2015), on note une croissance globale, corrélée à la croissance mondiale (avant crise Covid).

La stabilité économique de la France est un avantage pour la filière pomme de terre. En effet, le budget alimentaire reste élevé mais stable comparé à certains autres pays en croissance (Chine, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie).

La **croissance de la consommation du transformé est beaucoup moins forte que de nombreux autres concurrents** : augmentation de 5% du nombre de restaurants McDonald's en 5 ans contre 29% pour la Belgique, 26% pour la Pologne et 28% pour l'Ukraine.

Les **barrières douanières de l'Europe restent plus faibles** que certains grands pays avec un marché conséquent : Chine, Russie, Ukraine, États-Unis.

Analyse détaillée du positionnement de la France en 2020 par axe de compétitivité

Axe 1 : Potentiel de production (250 points)

Indicateurs considérés :

Axe 1 - Potentiel de production	Axe 1 - Potentiel de production (suite)
1. Recherche et développement	4. Professionnalisation des exploitations
1.1 Recherche variétale	4.1 Surface moyenne en pdt des exploitations (Surface pdt/nombre d'exploitations)
1.2 Budget recherche publique agricole	4.2 Spécialisation en pomme de terre
2. Choix de la variété	5. Foncier
2.1 Part nouvelles variétés	5.1 Coût de location de la terre
2.2 Dynamique et stratégie d'utilisation d'innovations techniques	6. Certification des plants
3. Process cultureux	6.1 Part des plants certifiés officiellement (PPE ou certificat phytosanitaire)
3.1 Surface globale de pomme de terre	6.2 Organisation du plant fermier
3.2 Evolution des surfaces de production sur 5 ans	7. Progrès techniques
3.3 Volume de production sur l'année	7.1 Qualité du stockage pdt frais
3.4 Evolution des volumes de production sur 5 ans	7.2 Développement des capacités de stockage
3.5 Niveau des rendements	8. Main d'œuvre
3.6 Evolution des rendements sur 5 ans	8.1 Coût moyen de la main d'œuvre (tous secteurs)
3.7 Part de la production biologique	8.2 Productivité (PIB agricole/pop active agricole)
3.8 Rotation (SAU pdt / surfaces arables)	

La performance française a progressé de 12 points, soit 8% en 5 ans. Deux évolutions notables :

- Une nette progression sur l'indicateur « progrès techniques » + 13 points
- Un recul sur l'indicateur « Recherche et développement » - 7 points

La France est en 4^e position avec 163 points, avec la Chine et le Danemark qui se tiennent à moins de 11 points. La France performe grâce à des résultats équilibrés sur cet axe, et grâce à une note maximale obtenue sur la certification des plants et les progrès techniques (cf. lutte biocontrôle, performance rendement...).

Le Royaume-Uni est leader grâce également à une performance équilibrée, mais surtout sur l'indicateur de professionnalisation des

exploitations. L'indicateur le plus sensible de cet axe est l'indicateur de professionnalisation des exploitations.

Axe 2 : Maîtrise de l'environnement (150 points)

Indicateurs considérés :

Axe Maîtrise de l'environnement
9. Climats dans les principaux bassins de production
9.1 Quantité des précipitations
9.2 Ensoleillement
10. Maîtrise des problèmes phytosanitaires
10.1 Evaluation de la pression pathogène
10.2 Existence d'un plan de surveillance, de dispositifs d'éradication et d'indemnisation
10.3 Coût de protection phytosanitaire
11. Gestion de la ressource hydrique
11.1 Niveau de dépendance à l'irrigation
11.2 Existence de restrictions temporaires pour utilisation de l'eau (juin-août)
11.3 Pression de l'agriculture sur les ressources en eau du pays

La performance française a progressé de 10 points en 5 ans à travers la progression de l'indicateur « climat dans les principaux bassins de production » de + 10 points.

Les trois premiers pays sont (base 150 points maximum) :

- **Pologne** : 115 points (grâce à une part des surfaces irriguées bien plus faible que la moyenne, pas de restriction d'arrosage en période sèche, une pluviométrie adaptée à la culture)
- **Allemagne** : 112 points (pas de restriction d'arrosage)
- **Belgique** : 108 points (pas de restriction d'arrosage dans les Flandres)

La France est en 7^e position avec 95 points. La performance française pêche sur le critère de gestion du stress hydrique (irrigation, pression de l'agriculture sur la ressource, restrictions d'eau), avec une part importante de cultures irriguées et un renforcement des limitations d'irrigation.

Pour autant, la France a gagné des points grâce à son nouveau plan de surveillance déployé depuis 2017 et renforçant très fortement les contrôles et nombres de parasites recherchés.

Axe 3 : Capacité des entreprises à conquérir les marchés (160 points)

Indicateurs considérés :

Axe Conquête des marchés
13. Système marketing
13.1 Existence d'une segmentation en pdt de consommation
13.2 Positionnement vis-à-vis de la segmentation : références, vrac, conditionné...
14. Dynamique commerciale
14.1 Part de la production sous certification (global gap ou autres normes)
14.2 Poids des premiers meilleurs en marché
14.3 Prix moyen à la consommation
14.5 Evolution du prix moyen à la consommation n/n-1
14.6 Innovation produits pour la mise en marché
15. Maîtrise de la logistique
15.1 Distance entre zone de production et lieu d'exportation (port), zones de consommation, zones de transit
15.2 Coût d'accès logistique aux marchés importateurs

La performance française a progressé de 3 points en 5 ans à travers la progression de l'indicateur « dynamique commerciale » de +3 points.

Les trois premiers sont (base 160 points maximum) :

- **Pays-Bas** : 128 points (très bonne performance logistique, stabilité des prix, compétitivité prix)
- **France et Belgique** ex-aequo : 113 points (bonne performance logistique, très bonne innovation produit pour la France)
- **Allemagne** : 110 points (très proche de la France en termes d'avantages, mais avec un potentiel d'innovation moins fort)

La note française est équilibrée, mais légèrement moindre que celle des Pays-Bas, donc la principale force est le poids des principaux metteurs en marché et leur envergure internationale.

Axe 4 : Portefeuille de marché (160 points)

Indicateurs considérés :

Axe Portefeuille marchés	
16. Capacité à être présent à l'export	
16.1 Evolution des exportations en volume/valeur sur 5 ans	
16.2 Part de la production exportée en volume	
16.3 Diversification des exportations : nombre de pays destinataires	
16.5 Prix moyen à l'exportation	
17. Capacité d'accès à des marchés porteurs	
17.1 Part de marché des différents pays sur les principaux pays importateurs en valeur	
17.2 Balance commerciale	
18. Niveau de consommation	
19. Interaction entre la filière du frais et le transformé	

La performance française a régressé de 15 points en 5 ans. Cette régression est due principalement à une moindre performance sur la capacité d'accès à des marchés porteurs (-10 points).

Les trois premiers pays sont (base 160 points maximum) :

- **Belgique** : 130 points (très fortes interactions entre frais et transformé, marché domestique dynamique, forte présence sur les marchés internationaux et balance commerciale très excédentaire, premier exportateur d'Europe en pomme de terre transformée);
- **Pays-Bas** : 118 points (deuxième exportateur européen de pomme de terre transformée, baisse du volume d'exportation sur ces dernières années, très forte diversification du portefeuille produit, très forte présence à l'export);
- **États-Unis** : 78 points (valeur des exportations qui restent faibles, diversification moyenne du portefeuille produit exporté, position de challengers sur les marchés export et balance commerciale sensiblement déficitaire).

Belgique et Pays-Bas dominant très largement cet axe grâce à une balance commerciale largement excédentaire, et un portefeuille de marchés à l'export très important.

La France est en 5^e position juste derrière le Royaume-Uni. La France est certes le premier exportateur de pomme de terre frais mais reste très peu exportatrice de produits transformés : la France est 4^e ex-aequo avec l'Allemagne en valeur d'exportation. La France est déficitaire à hauteur de 330 millions d'euros pour les produits transformés à base de pommes de terre hors fécule.

Axe 5 : Pression réglementaire, soutien public et organisation filière (130 points)

Indicateurs considérés :

Axe Pression réglementaire, soutien public et organisation filière	
20. Impact du soutien financier	
20.1 Soutien public sur les filières	
21. Organisation collective	
21.1 Importance de l'organisation filière (OP, gestion de crise, actions collectives de prospection...)	
21.2 Taux de contractualisation avant plantation	
21.3 Existence et efficacité d'accords professionnels	
22. Réglementation des produits phytosanitaires et réglementation azote	
22.1 Exigence de la réglementation nationale pour les produits phytosanitaires	
22.3 Existence d'une taxe "pollution" sur les produits phytosanitaires	
22.4 Existence d'une réglementation nationale azote	
23. Réglementation transports	
24. Régime social et fiscal du secteur agricole	

La performance française a progressé de 2,5 points en 5 ans à travers la progression de l'indicateur « organisation collective » de +2 points.

Les trois premiers pays sont (base 130 points maximum) :

- **États-Unis** : 138 points (un régime fiscal agricole attractif et une faible pression réglementaire);
- **Chine** : 121 points (un régime fiscal agricole attractif et une faible pression réglementaire, malgré une faible organisation de la filière et un taux faible de contractualisation);
- **Russie** : 82 points (un régime fiscal agricole attractif et une faible pression réglementaire, malgré une faible organisation de la filière et un taux faible de contractualisation).

Il s'agit du seul axe sur lequel la France est en dessous de la moyenne des pays étudiés du fait de l'exigence des réglementations ainsi que des taux de prélèvement fiscal et social élevé. Néanmoins, la France a un bon positionnement sur : l'organisation de la filière, le niveau de contractualisation, soutien au stockage.

Axe 6 : Environnement macro-économique (100 points)

Indicateurs considérés :

Axe Macroéconomie
25. Tendances lourdes de consommation
25.1 Evolution du budget moyen consacré à l'alimentation
25.2 PIB
25.3 PIB/hab
25.4 Evolution et développement de la restauration rapide
26. Effet du taux de change
27. Barrières douanières
27.1 Droits de douanes entre les provenances pour les grands ensembles de biens échangés retenus
27.2 Barrières non tarifaires

La note française est globalement stable entre 2016 et 2020. Pourtant on note deux évolutions majeures au sein de cet axe :

- Une régression de 13 points sur l'indicateur relatif aux barrières douanières (forte baisse des barrières douanières)
- Une progression de 7 points sur les tendances lourdes de consommation (grâce au maintien du budget alloué à l'alimentation)

Les trois premiers sont (base 100 points maximum)

- **Belgique** : 66 points (une dynamique de consommation sur le marché local, un PIB élevé, un budget alloué à l'alimentation bien au-dessus de la moyenne, forte évolution de la restauration rapide).
- **Ukraine** : 61 points (des barrières réglementaires et douanières bloquant les importations massives, un taux de change € ou \$ avantageux, très forte évolution de la restauration rapide).
- **Pologne** : 57 points (un PIB en très forte croissance, très forte évolution de la restauration rapide).

La France est en 6^e position. Malgré un PIB plus élevé que la moyenne et les mêmes barrières douanières que les autres pays d'Europe, elle est moins bien positionnée sur : le développement de la restauration rapide (stabilité depuis plusieurs années), une baisse de son PIB.